



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 341 - 26 octobre 2017

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Contre le harcèlement sexuel : des rassemblements #metoo dans toute la France - Page 2
- 2 - #3novembre11h44 L'écart salarial se creuse en France ! - Les Glorieuses - Page 2
- 3 - Pétition : Pour que la Cinémathèque annule son hommage à Polanski - Page 2
- 4 - Pétition : Formez la police contre le harcèlement de rue ! - Les Effronté-e-s - Page 3
- 5 - Pétition : Interdiction des publicités "SugarDaddy" destinées aux étudiantes - Page 3
- 6 - En Croatie, les femmes se battent contre l'Eglise pour conserver leurs droits sexuels et reproductifs - 50-50magazine.fr - Page 3
- 7 - Manifeste contre l'impunité des crimes sexuelles présenté par Muriel Salmons à Marlène Schiappa - Huffingtonpost.fr - Sandra Lorenzo - Page 5
- 8 - #Metoo et #balancetonporc : les réseaux sociaux descendent dans la rue - Marlène Thomas - liberation.fr - Page 7
- 9 - #BalanceTonPorc : Plutôt que d'apprendre le self-défense à ses filles, apprendre le respect à ses fils - Marine Lebreton - [Huff post](http://Huffpost.com) - Page 8
- 11 - Féminisme, nouvelle génération - Marie Barbier - L'humanité - Page 9
- 12 - La parole libérée des femmes victimes de violences envahit le débat public ! - Les Effronté-e-s
- 13 - Violences faites aux femmes : Communiqué du Collectif National pour les Droits des Femmes.
- 14 - Projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles : une nouvelle loi est nécessaire, mais qu'en est-il des lois existantes ? - ECVF - Page 13
- 15 - Harcèlement sexuel : la parole se libère... et la prise de conscience collective avance ! Femmes Égalité - Page 14
- 16 - Pétition : Les femmes de chambre sous-traitées refusent les ordonnances Macron ! - Page 15
- 17 - Retrait du Cytotec : où est le scandale ? - Le Planning Familial - Page 17
- 18 - Pétition : Sauvons la Bibliothèque Marguerite Durand ! - Page 18
- 19 - Bibliothèque des femmes et du féminisme Marguerite Durand : Un vrai supplice chinois pour Anne Hidalgo et Bruno Julliard - Page 18
- 20 - Pétition : Sauvons le réseau de recherche MAGE pour l'égalité des femmes et des hommes au travail - Page 19
- 21 - Dernière Bertrand Cantat en héros romantique, l'histoire d'une presse française machiste - franceculture.fr - Page 20
- 22 - Projection-Débat de "Rosen en marche pour l'abolition - Paris - 26 octobre - Page 21
- 23 - Cafémiste#6 : Quel front féministe et antiraciste ? » - Les Effronté-e-s - Paris - 28 octobre - Page 22
- 24 - 29ème Festival International du Film Lesbien et Féministe - Paris - 2 au 5 novembre - Page 22
- 25 - Colloque « Femmes en exil »* - Paris - 4 novembre 2017 - Page 22

MOBILISATIONS

1 - Contre le harcèlement sexuel : des rassemblements #metoo dans toute la France :

- Dijon, mercredi 25, Place Darcy, 18h ;
- Rennes, place de la Mairie, mercredi 25 à 18h ;
- Nantes, jeudi 26, Place du Bouffay à 18h ;
- Nice, samedi 28, 12h, Place Massena ;
- Montpellier, dimanche 29 à 15h, Place de la Comédie ;
- Paris, dimanche 29 à 15h Place de la République ;
- Clermont-Ferrand, dimanche 29 à 10h30 , Place de Jaude ;
- Besancon, dimanche 29 à 15h, Place de la Révolution ;
- Lyon, dimanche 29 à 14h, Place Bellecourt ;
- Bordeaux, dimanche 29 à 14h, Place de la Victoire ;
- Toulouse, dimanche 29 à 14h, Allée Jean Jaurès ;
- Marseille, dimanche 29 à 16h, l'Ombrière du Vieux Port ;
- Lulle, dimanche 29 à 15h, Place de la République....

2 - #3Novembre11h44 L'écart salarial se creuse en France ! - Les Glorieuses

A partir du 3 novembre à 11h44 (et 9 secondes), les femmes travaillent « bénévolement ». Choquant, n'est-ce pas ? L'égalité salariale recule en France. En étant payées 15,8% de moins que les hommes (Eurostat, 2017), les femmes travaillent « gratuitement » pendant 39,7 jours ouvrés. En d'autres termes, s'il y avait une égalité des salaires en France, elles pourraient s'arrêter de travailler vendredi 3 novembre 2017 à 11h44 et gagner autant sur l'année 2017 (et non le #7novembre16h34 comme l'année dernière).

Le chiffre d'Eurostat correspond à la différence de la moyenne horaire brute de rémunération entre femmes et hommes, tout secteurs économiques confondus (industrie, construction et services, à l'exception de l'administration publique). Mais d'autres modes existent pour calculer ces inégalités.

Engageons-nous pour l'égalité des salaires, maintenant !

<https://lesglorieuses.fr/inegalites-salariales/>

3 - Pétition : Pour que la Cinémathèque annule son hommage à Polanski

La Cinémathèque française met donc Polanski à l'honneur. Alors que la parole des femmes se libère et qu'elles sont nombreuses, sur les réseaux sociaux comme dans la vie, à dénoncer massivement les violences sexuelles qu'elles subissent. Alors même qu'une cinquième victime, l'artiste états-unienne Marianne Barnard, vient d'accuser le réalisateur Roman Polanski de l'avoir violée lorsqu'elle avait 10 ans. C'est indécent. C'est une insulte à toutes les femmes qui se sont mobilisées autour des hashtags #MeToo et #BalanceTonPorc, c'est un affront à toutes les victimes de viol et plus particulièrement aux victimes de Polanski.

Il est urgent de se mobiliser pour faire annuler cette rétrospective : Roman Polanski mérite le déshonneur, pas les honneurs. Il est peut-être un grand cinéaste, mais il est aussi un grand criminel : il a été condamné pour le viol d'une mineure de 13 ans - qu'il a droguée au Quaalude avant de la sodomiser - et a fui la justice, il est également accusé de viol par quatre autres victimes, toutes mineures au moment des faits.

Quel est le message que distille la Cinémathèque française dans les esprits avec l'annonce de cette rétrospective ? Que les crimes sont, somme toute, solubles dans la célébrité, qu'un viol n'a que peu d'importance s'il est commis par un homme talentueux ? Combien faudra-t-il encore de victimes pour que le milieu du cinéma prenne conscience qu'on ne peut continuer à porter ainsi aux nues un pédocriminel ?

C'est de culture que nous avons soif, pas de culture du viol. Il est temps d'en finir avec la culture du viol qui produit un discours qui vise à minimiser, à excuser et à perpétuer les violences sexuelles. D'en finir, aussi, avec l'impunité des hommes célèbres qui violent, agressent, harcèlent et tuent des femmes et des enfants sans que cela ne gêne leur carrière.

Mobilisez-vous pour faire entendre une autre voix en demandant à la Cinémathèque française de déprogrammer cet hommage à un réalisateur qui viole des mineures, mais aussi de présenter des excuses publiques à toutes les victimes de violences sexuelles.

#LaCulturePasLaCultureduViol

[https://www.change.org/p/pour-que-la-cin%C3%A9math%C3%A8que-fran%C3%A7aise-annule-son-hommage-%C3%A0-roman-](https://www.change.org/p/pour-que-la-cin%C3%A9math%C3%A8que-fran%C3%A7aise-annule-son-hommage-%C3%A0-roman-polanski/fbog/3451577?recruiter=3451577&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_page.share_redirect-control)

[polanski/fbog/3451577?recruiter=3451577&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_page.share_redirect-control](https://www.change.org/p/pour-que-la-cin%C3%A9math%C3%A8que-fran%C3%A7aise-annule-son-hommage-%C3%A0-roman-polanski/fbog/3451577?recruiter=3451577&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_page.share_redirect-control)

4 - Pétition : Formez la police contre le harcèlement de rue ! - Les Effronté-e-s

https://www.change.org/p/formez-la-police-contre-le-harc%C3%A8lement-de-rue?utm_content=petition&utm_medium=email&utm_source=campaigns_digest&utm_campaign=164957&sfmc_tk=XP%2bSOEfZxqnXOWb2t4GruRkpXtHzd20s6LGp%2f21rb9T%2fNhnW3p1zFpObnGiw0ljf&j=164957&sfmc_sub=166989998&l=32_HTML&u=30887586&mid=7259882&jb=341

5 - Pétition : Interdiction des publicités "SugarDaddy" destinées aux étudiantes

La campagne de promotion du site RichMeetBeautiful propose aux «étudiantes» de devenir des «sugarbabies» afin d'«améliorer leur style de vie» en rencontrant un «sugardaddy». Après la Belgique, c'est en France que le site propose aux étudiantes de rencontrer des hommes plus âgés pour entretenir des relations tarifées.

Les images présentées sur les publicités ne laissent aucune place au doute: il s'agit de prostitution. Les étudiantes sont particulièrement touchées par la précarité économique, l'objectif de cette publicité est donc de se faire de l'argent sur la difficulté des étudiantes à financer leurs études. De plus, les récents scandales de violences sexuelles prouvent que la banalisation ne peut plus être tolérée et que les autorités publiques doivent agir en conséquence afin de protéger les femmes, y compris les plus jeunes et les plus précaires.

La convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui de 1949, que la France a ratifié en 1960, s'est engagée au niveau international à reconnaître que le proxénétisme est « incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine ». Toute forme de proxénétisme est illégale et punie par la loi. La loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées rappelle qu'il est interdit de « solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage ».

Cette publicité doit être interdite !

https://www.change.org/p/procureur-de-la-interdiction-des-publicit%C3%A9s-sugardaddy-destin%C3%A9es-aux-%C3%A9tudiantes/fbog/31259264?recruiter=31259264&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_page.share_redirect-control&utm_term=share_page.share_redirect-control

INTERNATIONAL

6 - En Croatie, les femmes se battent contre l'Eglise pour conserver leurs droits sexuels et reproductifs - 50-50magazine.fr

Rada Boric est une militante féministe croate, conseillère municipale et membre de la Women's Court. Elle dénonce l'influence négative de l'Eglise catholique sur les droits reproductifs et sexuels et pointe l'importance d'une justice féministe auprès de laquelle les femmes peuvent témoigner sans être jugées.

Quelle est la situation des droits des femmes en Croatie ? : La Croatie vit une régression des droits des femmes dans beaucoup de domaines. Notre pays est entré dans l'UE en 2013. Nous sommes un Etat laïc, mais l'influence de l'Eglise catholique est grandissante. En 1990 quand la Croatie est devenu indépendante de la Yougoslavie, une guerre a éclaté. L'Eglise catholique a permis au pays de garder son identité culturelle. Donc quand nous avons eu notre première Constitution, nous y avons inscrit : «En Croatie, vivent les Croates et les autres ». « Les autres » ce sont les minorités. Les femmes font bien sûr toujours partie du groupe des « autres ». L'Eglise catholique enracinée dans le nationalisme menace tous les jours les droits des femmes, notamment les droits sexuels et reproductifs.

Un référendum a fait entrer la définition du mariage dans la Constitution : uniquement entre un homme et une femme. Pourquoi la définition du mariage est-elle constitutionnelle ? La constitution a pour but de défendre les droits fondamentaux ! Les personnes qui ont fait entrer la définition du mariage dans la constitution ont créé « la marche pour la vie ». Elles ne disent pas qu'elles sont contre l'avortement, elles disent qu'elles sont pour la vie, car pour elles, la vie est sacrée et commence dès la fécondation. Elles font circuler des fake news sur l'avortement. Elles militent, manifestent en face des hôpitaux pratiquant les avortements en arguant que la voie publique appartient à chacun.e. Les femmes qui avortent doivent prendre une décision difficile, et lorsque qu'elles arrivent à l'hôpital, elles trouvent des manifestant.e.s avec des pancartes exhibant des images destinées à heurter leur sensibilité. Ces personnes ouvrent des cliniques, officiellement pour pratiquer des avortements, mais lorsque les femmes s'y rendent, elles essayent de les faire changer d'avis.

Notre loi sur l'avortement est appelée : Loi sur les services médicaux, car il s'agit d'un service médical ! Il y a des régions de Croatie où vous ne pouvez plus trouver un.e gynécologue en hôpital qui accepte de pratiquer des IVG car les médecins font jouer la clause de conscience. Nous ne sommes pas contre les médecins qui avancent que l'avortement est contre leurs valeurs, mais nous pensons que dans ce cas l'hôpital doit s'assurer de mettre à la disposition des patientes un.e autre gynécologue qui acceptera de pratiquer l'opération. Maintenant certain.e.s pharmacienn.e.s font jouer leur clause de conscience pour refuser de délivrer des contraceptifs. C'est une situation hypocrite !

Il n'y a aucun raison de se battre contre l'IVG. Il y avait autant d'avortements clandestins avant sa légalisation qu'il y en a maintenant.

Nous nous battons pour un droit à un avortement sécurisé ! Je ne veux pas voir des femmes passer la frontière pour pratiquer une IVG comme j'ai vu des Yougoslaves, dans les années 1990, venir en Croatie pour recevoir des soins. Ma mère me disait que dans les années 1960, c'était les Françaises qui se rendaient en Croatie pour se faire avorter !

En ce qui concerne le travail, les femmes ont les emplois les plus précaires. La plupart d'entre elles sont en CDD. Cela signifie que pour garder leur travail elles doivent être d'obéissantes petites filles, accepter le harcèlement sexuel. Ce manque de sécurité rend les gens encore plus méfiant lorsqu'ils voient arriver les réfugié.e.s.

Quel est le travail de la Women's Court ? : La Women's Court est une justice alternative. Les femmes sont trop souvent traitées comme des objets par la justice institutionnelle. Elles ne sont jamais crues par les juges : par exemple lorsqu'elles portent plainte pour viol, il leur est très difficile de prouver le crime.

Nous voulions une justice féministe.

Nous voulions créer une zone sécurisée, dans laquelle les femmes peuvent raconter, sans être jugées, ce qui leur est arrivée. Elles sont sujets de la justice féministe et non plus objets de la justice institutionnelle.

La Women's Court est un espace pour les femmes où elles peuvent faire porter leur voix et témoigner des injustices qu'elles ont subies pendant la guerre ou bien maintenant. Nous encourageons tous les témoignages portant sur les injustices : la pauvreté, l'exploitation au travail, la dérégulation des lois du marché, les menaces sur la santé, les abus des pouvoirs religieux etc. Nous travaillons également à renforcer les alliances et coalitions féministes et pacifistes pour que tout acte de violence soit puni, pour influencer les institutions internationales de justice, et pour publier des résolutions fondées sur les expériences d'injustice quotidienne des femmes.

TEXTES

7 - Manifeste contre l'impunité des crimes sexuelles présenté par Muriel Salmona et Marlène Schiappa - Huffingtonpost.fr - Sandra Lorenzo

Alors que l'affaire Weinstein apporte chaque jour son lot de révélations, que des dizaines de milliers de Françaises témoignent des violences sexuelles dont elles ont été victimes sur les réseaux sociaux, un manifeste sur l'impunité des crimes sexuels sera présenté et remis à Marlène Schiappa vendredi 20 octobre. En son sein, 8 mesures concrètes pour améliorer la prise en charge des victimes, leur écoute et leur parcours judiciaire.

Muriel Salmona, psychiatre prépare ce manifeste depuis trois mois pour le compte de son association, Mémoire Traumatique. Compte-tenu de l'actualité et à la demande de la secrétaire d'Etat qui a déjà collaboré avec cette spécialiste, la publication en a été avancée. Marlène Schiappa, contactée par *Le HuffPost*, nous dit qu'elle prendra connaissance de cette contribution "avec grand intérêt". Elle regardera ce qui dans ce manifeste pourra "être transposé en politiques publiques dans le cadre de la grande loi citoyenne pour une juste condamnation sociétale et judiciaire des violences sexuelles".

Le HuffPost vous révèle le contenu de ce manifeste en exclusivité.

"En France, les crimes sexuels bénéficient d'une impunité quasi-totale", dénonce cette experte de la mémoire traumatique. En effet, dans notre pays, le viol est à la fois le crime le moins rapporté et le moins condamné en tant que tel. Les statistiques en la matière sont assez effarantes: 10% des victimes de viols et de tentatives de viols arrivent à porter plainte, 1% de l'ensemble des viols et tentatives de viols sont condamnés en cour d'assises. Selon un sondage de l'Ifop, 81% des victimes de violences sexuelles ayant porté plainte déclarent avoir le sentiment de n'avoir pas été reconnues par la justice.

Voici les 8 mesures proposées par la psychiatre:

1. Lutter contre le déni, la culture et la loi du silence en informant sans relâche:

Cela passe par l'éducation des enfants dès le plus jeune âge, en particulier sur la notion de consentement et de solidarité des victimes. Mais aussi par la prévention auprès du grand public et en investissant le champ de la recherche sur le sujet.

2 - Réformer la formation de tous les professionnels de l'éducation, du social, de la santé, des forces de l'ordre et de la justice

3 - Libérer la parole des victimes grâce à un dépistage universel de ce type de violences:

Muriel Salmona propose une formation initiale et continue des professionnels du social, de l'éducation et de la justice. "Il ne faut pas attendre que les victimes en aient la capacité, rappelle-t-elle. Seules 20% des victimes de violences sexuelles parlent à des professionnels, leur premier recours étant les médecins et plus particulièrement les psychiatres."

4 - Protéger les victimes :

Pour mieux coordonner les professionnels et les moyens mis en place, la psychiatre propose la création d'un organisme inter-ministériel dédié à la protection des victimes.

5 - Prendre en charge et soigner les victimes :

"Les violences sexuelles ont un impact considérable sur la santé, elles sont un problème de santé publique majeur, or les victimes mettent en moyenne 13 ans avant de trouver un professionnel formé. 82% des étudiants en médecine n'ont pas eu de formation sur les violences sexuelles, alors que 95% pensent que le médecin a un rôle majeur pour les victimes et plus de 95% veulent recevoir une formation pour dépister les violences sexuelles, les prendre en charge et en traiter les conséquences. Soigner les psychotraumatismes permet d'éviter la quasi-totalité des conséquences des violences sexuelles sur la vie et la santé des victimes et permet d'éviter des morts précoces et de prévenir de nouvelles violences".

Pour le rendre possible, Muriel Salmona propose une formation obligatoire en psychotraumatologie et victimologie des étudiants de médecine, ainsi que la création d'une spécialité à part entière. La création de centres de crise accessibles 24h/24 dans les urgences des hôpitaux, ainsi que la création de centres de soins pluridisciplinaires sur la psychotraumatologie est aussi évoquée.

6 - Sécuriser le dépôt de plainte

La psychiatre recommande l'imprescriptibilité des crimes sexuels et un meilleur accueil des dépôts de plaintes en matière d'écoute, de prise en charge et de sécurité des victimes.

7 - Améliorer les lois et les procédures judiciaires :

Pour que la justice puisse mieux reconnaître les crimes et délits sexuels, cela passe par la formation des professionnels et la réforme de certains textes. Voici ce que propose la psychiatre:

- création de juridictions spécialisées avec des magistrats spécifiquement formés particulièrement aux psychotraumatismes

- motivation des classements sans suite et de l'absence d'instruction judiciaire ;

- abrogation de la possibilité de déqualifier les viols en délits ;

- présomption irréfragable d'absence de consentement pour les mineurs de 15 ans ;

- le consentement doit être donné volontairement comme le résultat de la volonté libre et éclairée de la personne considérée dans le contexte des circonstances pertinentes, la contrainte étant caractérisée à chaque fois qu'il n'y a pas eu consentement en l'absence de précautions élémentaires prises par l'accusé pour s'assurer précisément de ce consentement ;

- l'absence de consentement doit pouvoir se déduire de l'incapacité neurologique à exprimer sa volonté et son discernement (psychotraumatismes, handicaps, altération de la conscience) ;

- l'absence de consentement doit pouvoir se déduire de l'atteinte à l'intégrité physique et du non-respect de la dignité qui est inaliénable ;

- que le viol soit défini non seulement par la pénétration sexuelle de quelque nature qu'elle soit, sur la personne d'autrui mais aussi par la pénétration du corps de l'agresseur par la victime (pénétration passive: fellation sur la victime); et introduction de l'inceste dans la définition de l'infraction de viol (par violence, contrainte, menace, surprise, ou inceste).

- extension des circonstances aggravantes "par partenaire ou ex-partenaire" et "par personne ayant des liens familiaux et/ou vivant communément dans le foyer de la victime" ;

- formation obligatoire des médecins des Unités médico-judiciaires, des experts psychiatres et des experts psychologues en psychotraumatologie.

8 - Sécuriser les procédures judiciaires : Il faut que les victimes soient mieux accompagnées, en particulier les enfants tout au long des procédures. Les expertises psychiatriques doivent être réalisées par des professionnels des troubles psychotraumatiques pour ne pas conclure trop rapidement à un trouble psychiatrique et non à un traumatisme.

8 - #Metoo et #balancetonporc : les réseaux sociaux descendent dans la rue - Marlène Thomas - liberation.fr

Dans le sillage de l'affaire Weinstein, une vague de témoignages de victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle a déferlé sur les réseaux sociaux. Derrière les hashtags #MyHarveyWeinstein, #Balancetonporc ou encore #Metoo, des milliers de femmes ont brisé l'omerta. Plus de 150 000 messages, mobilisant plus de 59 000 internautes, ont été postés avec le mot-dièse #Balancetonporc, selon les chiffres de plateforme Visibrain, relayés par *Le Figaro*. Face à l'ampleur de la mobilisation, Carol Galand, 40 ans, a voulu porter le mouvement dans la rue. Mardi, elle a donc créé un événement Facebook «Metoo, dans la vraie vie» pour organiser un rassemblement place de la République, dimanche 29 octobre, à 15 heures. En une seule journée, déjà 2 700 internautes se disaient intéressés et plus de 460 affirmaient qu'ils y participeraient. Des personnes habitant trop loin pour s'y rendre ont même lancé des mouvements similaires dans d'autres villes comme Rennes, Montpellier et Pointe-à-Pitre en Guadeloupe. Les Lyonnais ont aussi une manifestation de prévue, cependant, contrairement aux autres, celle-ci devrait être organisée samedi 28 octobre.

explique Carol Galand. Mais surtout l'intérêt de ce rassemblement est d'avoir un «*impact plus fort*» : «On a l'habitude des buzz sur Facebook, Twitter et après chacun reprend son chemin et c'est oublié. Il y a des causes qui méritent qu'elles soient défendues un peu plus longtemps que trois jours avec un hashtag», lance l'organisatrice, qui a elle-même été victime de harcèlement sexuel. Un avis partagé par Julie (1), 30 ans, victime d'un viol : «Je compte participer à la manifestation, je suis très contente que la mobilisation en ligne prenne une forme plus concrète et arrive dans la rue. Je pense que nous en avons besoin parce que les outils en ligne sont limités et que demain, on risque de se remettre à poster des photos de chatons. Nous serons davantage visibles.»

« La honte doit changer de camp » : Dans la continuité de ce qui a été fait sur les réseaux sociaux, Carol Galand a émis l'idée que les victimes viennent munies d'un petit panneau précisant quand le harcèlement ou l'agression a eu lieu et qui était l'agresseur, sans toutefois le nommer. «Par exemple, dans mon cas cela donne : "C'était il y a 13 ans. C'était mon voisin. Je ne l'oublierai jamais. #Metoo". L'idée n'est pas de dénoncer quelqu'un en particulier, c'est juste d'exprimer un fait passé, qui est resté violent.» Un groupe de parole devrait aussi être mis en place sous la suggestion d'une participante. Les victimes souhaitant partager leurs histoires, les personnes qui ont envie d'en rassurer d'autres ou de donner des informations sur des associations seront les bienvenues.

Cependant, pour certaines femmes, passer la barrière protectrice du virtuel et témoigner à visage découvert reste difficile. «Les deux mobilisations sont nécessaires à mon sens. La parole en ligne est intéressante, elle permet à certaines femmes qui ne souhaitent pas être reconnues de le faire plus discrètement. Pour autant, la honte doit changer de camp et j'espère qu'on arrivera tous et toutes à affronter le regard des autres sur cette question. C'est tellement dur encore, même les institutions, censées nous protéger, ne nous écoutent pas», estime Julie.

Des alliés masculins : Si la majorité des personnes intéressées sont des femmes, quelques hommes comptent également se rendre à la manifestation. «J'appelle à manifester toutes les victimes et soutiens de victimes. *Les hommes ont aussi besoin de trouver une place là-dedans et c'est aussi un moyen de les sensibiliser pour qu'ils puissent réagir*», note Carol Galand. Alexandre Rousset, 27 ans, sera un des hommes présents, dimanche 29 octobre : «J'ai décidé de participer à cette initiative car la totalité des femmes de mon cercle privé qu'elles soient de ma famille ou des amies ont connu des situations plus ou moins violentes physiquement et moralement. En tant qu'homme, participer à cette manifestation permet de montrer son soutien. C'est une très bonne initiative car elle permet de faire prendre conscience aux femmes qui pensent que c'est normal que ça ne l'est pas et qu'elles n'ont pas à se victimiser elle-même.»

(1) Le prénom a été modifié.

9 - #BalanceTonPorc : Plutôt que d'apprendre le self-défense à ses filles, apprendre le respect à ses fils - Marine Lebreton - Huff post

Sur le hashtag #BalanceTonPorc, qui a permis à des centaines de femmes de dénoncer des expériences de harcèlement ou d'agressions, la discussion continue. Parmi l'incroyable nombre de témoignages, on retrouve notamment des interrogations sur l'éducation à donner à ses enfants. Quelques personnes, face à l'horreur décrite sur le réseau social, envisagent ainsi d'inscrire leur fille à des cours de self-défense.

Ce à quoi d'autres utilisateurs de Twitter ont répondu qu'il valait mieux apprendre à ses fils le respect que d'apprendre à ses filles à se défendre.

Mais comment inculquer de telles valeurs à son fils, comment appréhender avec lui des notions telles que le harcèlement sexuel, le consentement, les agressions sexuelles? Pour beaucoup de parents, comme le rapporte cet article de *Slate*, cela semble plus intuitif d'élever une fille de manière féministe qu'un garçon.

"Ça nous paraissait plus facile d'élever une fille féministe, de lui apprendre à se battre, à ne pas se laisser faire, à reconnaître les 'marques' du patriarcat", témoigne la mère d'une petite fille dans cet article. "Si tous les petits garçons pouvaient entendre de la part de leurs parents que les filles ne sont pas là pour leur faire la bouffe et porter des robes, tout le monde partirait sur de meilleures bases, non?", s'interroge une autre mère, de deux garçons cette fois-ci.

"Tu ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse": Pour Christine Barois, psychiatre et pédopsychiatre, "la base, c'est de leur dire: 'tu ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse', qu'il s'agisse d'humiliation, de critiques...", souligne-t-elle auprès du *HuffPost*. "Je crois en une certaine valeur de l'exemplarité. On peut ainsi les interroger: 'parlerais-tu ainsi à ta mère ou à ta grand-mère?', ou leur dire que leur père ne parlerait pas comme ça aux femmes", poursuit-elle. Un avis semblable à celui de Carole Bloch, psychothérapeute contactée par *Le HuffPost*, pour qui "la base c'est de leur apprendre que la femme n'est pas un objet".

Concrètement, même s'il n'existe pas de formule magique, le quotidien recèle d'instantanés qui sont autant d'occasions pour inculquer à son fils quelles sont les limites à ne pas franchir. Dans la cour de récréation par exemple, où les contacts déplacés entre les enfants ne sont pas rares. Jupes soulevées, cheveux tirés, gestes déplacés, font encore souvent sourire parents comme corps enseignant. Dans ce genre de situations, "il faut leur dire que leur corps leur appartient et qu'il ne peut pas être touché, que si ça arrive il faut l'empêcher", indique Christine Barois. Et donc leur expliquer que, par comparaison, le corps des autres appartient aux autres.

L'essentiel, pour Carole Bloch, étant de "mettre des mots dessus, dès le plus jeune âge, de ne pas en faire un sujet tabou". Oui mais à partir de quel âge peut-on évoquer des notions telles que le harcèlement ou les agressions? "Vers 11-12 ans, cela peut déjà faire l'objet d'une discussion à table", avance la psychothérapeute. Tout dépend des enfants, pour Christine Barois, qui est toutefois d'accord aussi sur le principe de leur parler ouvertement de ces actualités. "On peut évoquer le harcèlement, les agressions sexuelles, leur montrer que cela porte un nom et qu'on peut être poursuivi en justice pour ces comportements", affirme-t-elle.

Non c'est non : Dans un long article du *New York Times* sur l'éducation féministe pour les garçons, afin qu'ils ne deviennent pas sexistes, la psychologue Christia Brown insiste sur l'importance, face à une situation de harcèlement, de bien dire les choses devant son garçon. Pour eux, mais aussi pour qu'ils puissent intervenir s'ils sont dans une position de témoin.

Les laisser pleurer, être eux-mêmes (par exemple les laisser porter du rose et des robes s'ils le souhaitent), leur apprendre le partage des tâches, encourager leurs amitiés avec des filles, sont autant de préconisations listées dans cet article pour une éducation féministe. On y retrouve aussi

l'importance de leur apprendre le consentement, dès l'école primaire quand ils peuvent être amenés à toucher le corps de leurs camarades de classe, comme le soulignait aussi Christine Barois.

"Quand elle dit non, c'est non. Si elle ne dit rien, c'est encore non. Même chose pour 'peut-être'. C'est 'oui' ou rien", écrivait dans un blog intitulé "Le féminisme expliqué à mes fils en 25 leçons" une mère de famille.

Comme l'expose très bien dans cette tribune Carina Kolodny, directrice des plates-formes multimédias du *HuffPost* américain, expliquer à sa fille comment ne pas être violée est désagréable, expliquer à son fils comment ne pas violer l'est peut-être encore plus. On apprend plus à une fille de faire attention à la manière dont elle s'habille ou à faire attention le soir dans la rue, qu'on éduque un garçon au consentement. "Notre culture met la responsabilité de ne pas être violée sur le dos des filles et des femmes, au lieu de responsabiliser les garçons et les hommes. Votre fils devient adulte dans cette culture, entouré de tels messages. Vous l'avez peut-être élevé en la perpétuant sans le vouloir, ou en lui enseignant des valeurs qui vont à l'encontre de cette mentalité. Mais la question importante est la suivante: lui avez-vous jamais dit entre quatre yeux de ne jamais adopter ces comportements? Lui avez-vous jamais dit que cette culture est inacceptable et néfaste?", s'interroge-t-elle.

L'affaire Weinstein est peut-être l'occasion parfaite pour lancer les premières bases de la discussion.

11 - Féminisme, nouvelle génération - Marie Barbier - L'humanité

La libération de la parole des femmes qui s'opère actuellement sur les réseaux sociaux pour dénoncer les violences sexuelles est concomitante avec le renouveau d'un mouvement qui apparaît plus fort que jamais.

Elles « osent le clito », « balancent leur porc » et « payent leur shneck ». Comme les mots d'ordre de ces campagnes récentes, les féministes d'aujourd'hui ont le vent en poupe. Elles dénoncent les harcèlements sexuels, le tabou des règles, l'emprise des médecins sur leur corps ou la langue française patriarcale avec une audience que leur envieraient leurs ancêtres suffragettes. Cette libération de la parole autour des violences ne sort pas de nulle part. Elle s'ancre dans un mouvement profond qui secoue la France depuis plusieurs années. Nouvelle vague, renouveau, troisième vague ou nouvelle génération, si les mots utilisés font parfois débat, tout le monde s'accorde à dire que le mouvement féministe est aujourd'hui plus fort que jamais. « *"Nouvelles féministes", ça me fait penser à ces pubs qui vantent la nouvelle composition d'un produit, alors que c'est exactement la même chose qu'avant!* » s'amuse la journaliste Élise Thiébaut, 55 ans, autrice de *Ceci est mon sang* (1).

Le mouvement est aussi protéiforme que massif : des afro-féministes aux intersectionnelles, en passant par les Femen, le collectif La Barbe, les mères féministes ou les queer. « On vit un pic de mobilisation avec un fort intérêt chez les jeunes », confirme l'historienne Christine Bard, qui vient de publier un Dictionnaire des féministes (PUF, 32 euros). « Pendant longtemps, quand on se croisait entre féministes, on se disait : "Ah, on fait partie de la même secte!", se souvient Marie-Hélène Lahaye, 44 ans, bloggeuse contre les violences obstétricales (2). Aujourd'hui, je suis frappée par le nombre de jeunes femmes qui s'affirment féministes sur Twitter. » La reine de la pop Beyoncé a beaucoup fait pour la cause. Le 24 août 2014, Queen B affiche un immense « Feminist » derrière elle aux MTV Video Music Awards. « L'impact de fascination sur les jeunes générations a été extrêmement puissant, salue Élise Thiébaut. Elle a apporté un sentiment de fierté et rendu la cause sexy. » Signe que le féminisme n'a jamais été aussi tendance, il est devenu un objet de consommation. La maison Dior a récupéré la phrase de l'écrivaine nigériane Chimamanda Ngozi Adichie « We should all be feminists » pour en faire un tee-shirt vendu 550 euros...

«*Nous sommes dans une histoire en continu*» : Pour la rédactrice en chef du magazine *Causette*, Iris Deroeux, «on est dans un féminisme de communication, centré sur l'image et la parole, à défaut d'être sur une loi qui nous mobiliserait tous. Les Américains sont très forts pour mettre des mots sur des comportements sexistes comme le manspreading (les hommes écartant les jambes dans les transports en commun - NDLR) ou le maninterrupting (les hommes coupant systématiquement la parole aux femmes - NDLR). Cela permet de créer un langage commun sur ce qui dérange». Les nouvelles générations, souvent élevées par des féministes, ont davantage conscience de leurs droits et ne laissent rien passer. «Pour la génération Y, il y a un effet de saturation, explique Julia Tissier, l'une des trois cofondatrices de *Cheek Magazine*, premier magazine en ligne entièrement féminin. Les femmes ne veulent plus de cette société-là. On ne réclame plus l'égalité des droits, qui est déjà acquise, mais l'application réelle de cette égalité. Plein de questions n'ont pas été réglées par les premières vagues du féminisme.»

Aux États-Unis, l'élection du très misogyne Donald Trump, le 8 novembre 2016, a relancé le mouvement. «Cette élection a été un catalyseur incroyable, se souvient la journaliste Lauren Bastide, créatrice d'un podcast féministe. L'énergie de la Women March n'en finit pas de déferler. On a toutes pris conscience à ce moment-là que nos droits n'étaient pas acquis. Les Américaines sont en train de se battre pour garder le droit de prendre la pilule! C'est un coup de semonce.» Plus largement, l'historienne Christine Bard date les débuts de cette «troisième vague» (la première étant celle de la conquête des droits civiques, dans la première partie du XXe siècle, et la deuxième, celle de Mai 68) au milieu des années 1990, avec la lutte pour la parité. «Ce qui différencie le féminisme d'aujourd'hui et celui des années 1970, c'est le contexte économique, social et politique qui n'a plus rien à voir avec l'insouciance d'alors, explique-t-elle. La transformation du capitalisme en néolibéralisme crée des inégalités criantes avec une crise politique rampante dans les démocraties occidentales.» Au contraire, pour la philosophe Geneviève Fraisse, «parler de "vague" est une erreur historiographique grave qui continue à nous placer hors de l'histoire. Nous sommes dans une histoire en continu. Il a fallu deux cents ans pour que les femmes obtiennent les mêmes droits civils, politiques, économiques et familiaux que les hommes. Depuis le début du XXIe siècle, la question du corps reproducteur prédomine, avec les débats autour de la pilule, la PMA, la GPA, mais aussi des violences. Un champ s'ouvre dans lequel la loi n'est plus suffisante».

Pour cette nouvelle génération de militantes, les réseaux sociaux constituent un outil majeur. Ils permettent un afflux des témoignages, en ce moment sur le harcèlement sexuel avec #balancetonporc, mais aussi sur les violences obstétricales (#payetonutérus), celles dans le monde du travail (#payetarobe, pour les avocates) ou plus largement sur le harcèlement sexiste dans l'espace public (#payetaschneck). «Cet effet boule de neige est salutaire, analyse la journaliste et militante Rokhaya Diallo. Elle brise le sentiment d'isolement et donne du crédit à la parole des victimes.» Internet est un formidable outil pour contourner les médias traditionnels, où la place des femmes est encore réduite à la portion congrue. «La situation dans le secteur de la presse est catastrophique, dénonce la journaliste Lauren Bastide, porte-parole du collectif Prenons la Une. La précarité touche principalement les femmes et seules 36 % sont rédactrices en chef. Tout cela rend le terrain très favorable aux agressions sexuelles.» En termes de contenu, «les femmes représentent à peine un quart du temps de parole», comptabilise la journaliste. Dans la foulée de cette nouvelle génération de féministes, se créent donc des médias alternatifs, podcast radio, newsletters (Quoi de meuf, les Glorieuses), magazines... *Causette* a été le premier à voir le jour, il y a huit ans. «On voulait simplement arrêter d'être prises pour des quiches par les "féminins", se souvient Iris Deroeux, rédactrice en chef du mensuel (qui lance cette semaine un appel aux dons). On s'est très rapidement retrouvées submergées par cette troisième vague, avec des nanas partout en France qui nous parlaient de violences sexuelles et de harcèlement.» Pour Lauren Bastide, ces

« nouveaux espaces de parole permettent de se libérer des contraintes patriarcales ». Ancienne journaliste à Elle et au Grand Journal de Canal Plus, elle a créé, en décembre 2016, un podcast d'entretiens avec des femmes, La Poudre, pour « écouter les femmes sans les interrompre, ni parler de leur apparence ».

Forcément, dans un mouvement aussi divers, les clivages sont nombreux : l'allaitement, le voile, la non-mixité, l'intersectionnalité, la GPA font partie des sujets qui divisent. « Comment ne pourrait-il pas y avoir débat face à des questions de civilisation aussi complexes ? interroge Christine Bard. Les féministes ont toujours été divisées, elles ne le sont pas plus qu'avant ! Cette troisième vague est marquée par la place donnée aux féminismes particuliers comme l'afroféminisme, le féminisme lesbien ou musulman. » « On assiste à l'émergence d'un féminisme inclusif qui intègre les particularismes, confirme Rokhaya Diallo. La parole féministe a longtemps été occupée par des bourgeoises blanches, ces dernières années, les réseaux sociaux ont permis à d'autres voix d'exister. » En témoigne l'engouement pour le documentaire autofinancé d'Amandine Gay, actuellement en salles, Ouvrir la voix, sur les difficultés d'être femme et noire aujourd'hui en France.

« Les féministes ne sont pas plus divisées qu'avant ! » : Pour Christine Bard, cette troisième vague est aussi « marquée par les actions d'éclat, avec des groupes comme La Barbe et les Femen ». Le 10 octobre, des activistes masquées ont coloré quinze fontaines parisiennes en rouge et affiché comme slogan « Des tampons sains pour nos vagins ». « Nous voulons dénoncer le tabou des règles, l'absence de recherche sur l'endométriose et réclamer la transparence sur les tampons et les serviettes », explique Anna (1), activiste d'Insomnia. « Le tabou des règles est un instrument de domination très important, confirme Élise Thiébaud, qui sort le 2 novembre son deuxième livre sur le sujet (les Règles, quelle aventure !, éditions La ville brûle). Quand on est potentiellement impure une semaine par mois pendant quarante ans, ça affecte directement notre envie d'émancipation ! »

Mais, historiennes et militantes rappellent à juste titre que ces luttes n'ont rien de nouveau. « Les féministes de la première vague se préoccupaient déjà de leurs conditions d'accouchement ! » rappelle Christine Bard. « Si vous prenez la presse féministe des années 1970, vous trouvez plein d'articles de dénonciation du corps médical. Simplement, on n'appelait pas ça "violences obstétricales" », sourit Éliane Viennot. L'activisme non plus n'est pas né avec la génération Y. « L'inventivité et la radicalité de certains groupes aujourd'hui valent ce qu'on faisait à cette époque », rappelle cette ancienne militante du MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et la contraception). Idem pour la question du langage non sexiste, qui rappelle, selon l'historienne, « les numéros des Cahiers du Grif "Parlez-vous française ?", en 1976, et les grandes heures des luttes pour "Madame la ministre" ». Un thème qui réapparaît aujourd'hui avec le débat sur l'écriture inclusive. « La première étape de cette lutte, qui prônait l'usage du féminin dans les noms de métiers prestigieux, est en voie d'être gagnée. Aujourd'hui, nous sommes dans la deuxième phase qui consiste à arrêter les énoncés prétendument neutres (qui sont en fait au masculin) pour parler d'un groupe mixte : les étudiants, les Français... Les femmes doivent être aussi visibles que les hommes, à l'Assemblée comme dans la langue ! »

Si le mouvement est aussi massif, c'est aussi parce que les attaques sont nombreuses. « Le féminisme actuel se fonde sur des logiques défensives face à des droits qui régressent, ce qui est plutôt inquiétant, souligne Christine Bard. Il fait face à une nouvelle génération militante très réactionnaire, née au moment du mariage pour tous, qui reste hostile à l'avortement et à la contraception, et dont les idées séduisent une partie de la population. Quant au gouvernement, il a réduit de 40 % les subventions des associations féministes et aucune n'a été reçue par la secrétaire d'État... Donc, le féminisme actuel est loin d'être triomphant... » Et l'historienne de conclure : « La dénonciation actuelle est formidable, mais il y aura un retour de bâton. La recomposition de la domination masculine se fait toujours très rapidement... »

12 - La parole libérée des femmes victimes de violences envahit le débat public ! - Les Effronté-e-s

Les violences sexistes et sexuelles envahissent (dans le bon sens du terme) en ce moment le débat public, l'agenda médiatique et politique, et nous nous en réjouissons !

Le procès de Pontoise a énormément choqué, informant ainsi le grand public qu'en France, il n'existait pas d'âge minimum pour partir du principe qu'une victime de viol ne pouvait pas être consentante, même à l'âge de 11 ans !

Dans l'émission «On n'est pas couché», vous avez été très nombreuses et nombreux à osciller entre émotion et indignation face à deux femmes, Sandrine Rousseau qui a fait le choix de parler, et Christine Angot celui de taire, pour gérer au mieux la souffrance qu'engendre le harcèlement sexuel ou l'inceste. Surtout, des millions de femmes se sont reconnues dans leur vécu et ont pu s'identifier à ces deux victimes dont l'échange brutal a illustré la violence de la prise de parole.

La Une des Inrocks, faisant le choix éditorial de montrer encore une fois Bertrand Cantat dans une posture victimaire en étalant ses états d'âme, a poussé le magazine ELLE à faire au contraire une Une dédiée à Marie Trintignant, pour dire qu'il est grand temps que l'empathie s'oriente vers les victimes des féminicides et non vers ceux qui leur ont ôtée la vie. Nous remercions aussi le journal *Libération* qui a fait le choix éditorial de dédier des pages entières aux noms, aux visages et aux portraits des femmes tuées par leurs compagnons ou ex, afin de les humaniser et de les sortir de la case des « faits divers » ou des « crimes passionnels ».

Tandis que la liste des victimes de Roman Polanski a vu une quatrième femme l'accuser de viol, le producteur Harvey Weinstein a été lui aussi dénoncé par un interminable tapis rouge d'actrices ou de mannequins victimes de ses harcèlements, de ses agressions et de ses viols... avec le bon vieux refrain du « tout le monde savait » qui avait aussi caractérisé les affaires DSK et Baupin.

Enfin, l'énorme succès des hashtags #Balancetonporc et #MeToo, de même que #BasLesPattes il y a quelques temps, démontre à quel point l'ampleur des violences sexuelles et sexistes ne concerne pas seulement le monde des personnalités politiques, de Hollywood ou des quartiers populaires, mais concerne du côté des victimes mesdames tout-le-monde, et du côté des auteurs de violences messieurs tout-le-monde, issus de tous les milieux et de toutes les origines.

C'est une révolution, une prise de conscience, une incroyable libération de la parole des femmes qui va nous permettre de politiser ce que c'est qu'une société patriarcale, les rapports de domination qu'elle induit dans toutes les sphères de la société, et le rôle primordial de l'éducation pour changer les mentalités.

En France, une femme meurt tous les deux jours et demi, tuée par son compagnon ou ex. Une femme sur 8 subira au moins un viol ou une tentative de viol dans sa vie : 83 000 femmes par an ! Seulement 10% d'entre elles porteront plainte, et seulement 1% des violeurs seront condamnés.

Nous saluons le projet de loi qui prévoit d'allonger les délais de prescription pour les violences sexuelles faites aux mineur-es, même si les effronté-e-s réclament l'imprescriptibilité ; un âge minimum en-dessous duquel on ne peut prétendre que la victime peut être consentante, afin de caractériser le viol ; cependant, nous sommes plus sceptiques concernant la pénalisation du harcèlement de rue par rapport aux modalités qui sont proposés suite à l'avis exprimé par les associations *Stop harcèlement de rue* et *Paye ta Schnek* (gestion du flagrant délit, répartition des agents sur le territoire), bien que nous nous réjouissons que ce phénomène de masse soit enfin pris au sérieux.

13 - Violences faites aux femmes : Communiqué du Collectif National pour les Droits des Femmes.

2017, mois d'Octobre, plus de 95 femmes sont mortes depuis le début de l'année sous les coups de

leur conjoint ou leur ex-conjoint.

2017, mois d'Octobre, la télévision publique diffuse un téléfilm et un débat sur le viol. Le public apprend que la parole des victimes n'est souvent pas prise en compte, qu'il existe dans nombre de cas une correctionnalisation du viol, (le viol, un crime, doit être jugé aux Assises et non en Correctionnelle)

2017, Septembre et octobre, les titres des journaux quotidiens assimilent viol et sexualité, féminicide et drame familial. Certains n'hésitent pas non plus à mettre en couverture un meurtrier de sa compagne.

2017, un journal publie une enquête et des témoignages d'actrices sur des faits de harcèlements et agressions sexuelles et viols par un producteur américain très influent dans son milieu.

2017, sur les réseaux sociaux, des femmes dénoncent en 140 signes les violences sexuelles et le harcèlement qu'elles subissent au quotidien, la maltraitance dont elles sont victimes quand elles souhaitent porter leur affaire en justice, déchainant sur elles de nouveau la haine sexiste ordinaire.

2017, malgré les campagnes des associations féministes d'accompagnement et de soutien des victimes, les violences faites aux femmes sont encore totalement banalisées par les médias et la justice. Pourquoi ? Parce que la perception de la violence à l'encontre des femmes n'est comprise que relevant de comportements individuels. Elle est pourtant la conséquence d'une construction sociale de la place des sexes dans notre société qui infériorise les femmes, dans le travail, la vie politique, la vie sociale, la vie privée.

La sphère privée n'est pas imperméable à ce que la société véhicule, aux réactions des pouvoirs publics, de l'autorité judiciaire. Le HECF et les associations féministes de solidarité avec les victimes estiment que seulement 10% des femmes victimes de viol portent plainte. Combien de femmes victimes de violences conjugales ayant appelé à l'aide sont restées sans réponse de la part de leur entourage ? Combien d'entre elles se sont vues répondre qu'il était pourtant tellement simple de quitter leur conjoint violent ? Combien d'entre elles se sont vues refuser une plainte au profit d'une main courante ? Combien de non lieux et de classements sans suite ? La justice ne sait pas recueillir la parole des victimes.

Aujourd'hui et depuis longtemps, le Collectif National pour les Droits des Femmes mène des campagnes et des mobilisations contre les violences faites aux femmes. Il a écrit une proposition de Loi-Cadre contre les violences faites aux femmes dès 2006, dont plusieurs propositions ont été reprises dans la loi du 9 juillet 2010. Cette proposition de loi, encore d'actualité, se propose de prendre en compte la globalité des violences et la façon de les combattre : prévention, sensibilisation de toute la société, solidarité à tous niveaux avec les victimes, répression des agresseurs. Ce travail est urgent !

Il reste donc encore du chemin à parcourir et les mesures préconisées par Marlène Schiappa n'y suffiront pas. Il faut aussi que la France se mette en conformité avec la Convention d'Istanbul, qu'elle a ratifiée en 2014, et qui par exemple interdit toute médiation pénale pour les violences conjugales ou prescrit que les ordonnances de protection des victimes puissent être attribuées pour tout "type" de violences.

Le Collectif National pour les Droits des Femmes soutient toutes les initiatives des femmes victimes de violences visant à rendre publiques les violences subies et leur dénonciation.

Le Collectif National pour les Droits des Femmes se tient à la disposition des parlementaires, des élu-es locales et locaux, Premier Ministre, du ministère de la Justice, du ministère de l'Education Nationale, du secrétariat d'Etat à l'égalité femmes-hommes, afin d'explicitier son projet.

14 - Projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles : une nouvelle loi est nécessaire, mais qu'en est-il des lois existantes ? - ECVF

Un projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles a été annoncé par le gouvernement dimanche 15 octobre. ECVF suivra avec attention cette annonce qui reprend une partie de ses demandes, comme la création d'une présomption de non-consentement à des actes sexuels pour les enfants. Notre association d'élue-e-s regrette cependant le manque de précisions quant aux moyens qui seront mis en œuvre pour cette future loi : Marlène Schiappa souhaite interpeler les Français.e.s et leur permettre de participer à son écriture. Une consultation va également être lancée auprès des « acteurs du secteur ». Rappelons que les associations qui travaillent tous les jours auprès des femmes victimes de violences ont acquis une expertise concrète et que, depuis des années, elles mènent des travaux d'analyse et construisent des réponses précieuses sur ces sujets. Il est indispensable qu'elles soient consultées, elles aussi. Plusieurs lois existent déjà contre les violences sexistes et sexuelles, notamment :

- La loi du 23 décembre 1980 qui définit le viol ;
- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Ces lois, votées grâce au travail des associations féministes entre autres, nécessitent des moyens pour être appliquées et remplir leur rôle. Par exemple, pour assurer aux victimes des délais raisonnables entre le dépôt de plainte et le procès ou pour enfin cesser de correctionnaliser des viols alors qu'ils devraient être jugés aux Assises conformément à la loi. Les élu.e.s et les professionnel.le.s de de la justice, de la police, du soin, du secteur social, de l'éducation doivent toutes et tous être formé.e.s aux spécificités des violences sexistes et sexuelles. Il est urgent de faire appliquer les lois existantes et d'échanger avec les associations spécialisées pour en identifier les carences. Une nouvelle loi sans moyens et sans application des lois précédentes ne serait d'aucune efficacité pour faire cesser les violences sexistes et sexuelles.

15 - Harcèlement sexuel : la parole se libère... et la prise de conscience collective avance ! Femmes Égalité

Une nouvelle série d'agressions sexuelles dévoilée par plus d'une cinquantaine de femmes aux États-Unis à l'encontre d'un producteur de cinéma a entraîné une vague de dénonciations de faits similaires dans le monde entier !

Comment sont considérées les femmes dans la société ? D'où viennent ces comportements de domination des hommes ? Pourquoi la justice ne bouge pas ? Ce sont les questions qui se posent.

Une prise de conscience collective est en train de s'opérer. Le débat sociétal s'impose, il permet d'ouvrir les yeux et les oreilles pour entendre ces témoignages de femmes et pour les prendre en considération. Voilà comment un cas de harcèlement sexuel très médiatisé nous rappelle une réalité quotidienne vécue par des millions de femmes dont la parole est trop souvent déconsidérée voire étouffée.

Chacune d'entre nous a vécu ou connaît une femme dans son entourage ayant subi une agression sexuelle (allant d'une main baladeuse au viol dans le plus grave des cas). Les violences sexuelles sont fréquentes et répandues : en France, 1 femme sur 8 a subi au moins un viol ou une tentative de viol au cours de sa vie, soit 83 000 femmes victimes de viol ou tentatives de viol chaque année. 53 % des femmes disent avoir été victimes d'agression sexuelle et/ou de harcèlement.

Ces violences sont peu dénoncées : la moitié des victimes ne fait aucune démarche et seulement 10% des victimes de viol portent plainte, quand seulement 10% des plaintes aboutissent à la condamnation de l'agresseur. Ce sont donc 99% des violeurs qui restent impunis.

Il serait trop facile de limiter les agressions sexuelles au viol, il ne faut pas mésestimer la portée néfaste qu'ont sur les femmes les attouchements, les propos sexistes ou vulgaires, les frottements sournois dans les transports publics, « les mains aux fesses » ou ailleurs, les exhibitionnistes...

Les violences faites aux femmes dans le monde politique et du show-biz sont une réalité, mais elles ne sont néanmoins pas cantonnées à ces sphères en particulier. Le harcèlement sexuel au travail et dans la rue est courant. Dans une étude du Défenseur des droits, parue en 2015, on apprend que le harcèlement au travail touche une femme sur cinq.

Certaines femmes ont pu avoir le courage de parler, disposent des moyens ou ont l'opportunité de créer des moyens pour intervenir avec force dans le débat public. Cela permet d'amplifier la condamnation de ce type de comportement. Mais beaucoup d'autres femmes n'arrivent pas à le faire, par peur de perdre leur emploi, de se retrouver stigmatisées. Combien d'abus, combien d'employées, de stagiaires, de travailleuses du nettoyage, du commerce, de serveuses, d'assistantes administratives, ... sont harcelées dans le silence ? Combien de victimes malmenées, intimidées et forcées de répondre aux avances de l'employeur, du chef de magasin, du chef de service, n'ont d'autre choix que de se taire ? Elles sont très nombreuses à vivre la précarité, à travailler avec des horaires décalés, très tôt le matin ou tard le soir, et à subir le harcèlement au quotidien au travail et dans la rue, et à ne pas s'y opposer de peur de perdre leur emploi !

Ce sont elles qui ont le moins de moyens pour se défendre, connaître les dispositifs juridiques existants, trouver l'argent pour payer un avocat, trouver le temps pour faire les démarches. Les harceleurs profitent souvent de leur position de domination économique, hiérarchique ou politique, et les femmes en situation précaire en sont les premières victimes.

Via internet, les réseaux sociaux ont permis de libérer la parole et leur succès fulgurant prouve bien que le mal-être est réel et qu'il est temps de parler, de dénoncer les agresseurs : porter plainte, faire des actions collectives, se battre pour que le syndicat prenne à bras le corps la lutte contre le harcèlement au travail, nous mobiliser pour forcer la police à enregistrer la plainte, obliger la justice à trancher vite.

Le poids des religions, la publicité, la sexualité omniprésente dans la société, la mise en valeur de la force physique contribuent à ancrer encore un peu plus dans les têtes masculines le fait que la femme est le « sexe faible », que son corps est un objet, qu'elle est la propriété privée de « son homme ». Ce sont des idées ancrées dans les fondements de nos sociétés.

Les associations féministes, les syndicalistes féministes ont bataillé contre ces idées depuis longtemps; elles ont mené des campagnes et des mobilisations contre les violences faites aux femmes, soutenu des femmes victimes, contribué à mettre en avant les valeurs de respect, de dignité dues aux femmes...

Aujourd'hui, nous vivons une époque de mutations importantes des mœurs, les filles avancent avec leur temps et certains garçons vivent ces changements comme une perte de leur statut ! C'est aussi l'éducation transmise aux filles ET aux garçons qu'il faut repenser. Les filles doivent avoir les armes pour se défendre mais les garçons doivent de leur côté apprendre et intégrer le respect pour les femmes.

Sortir du silence demande du courage et de la solidarité : En finir avec le harcèlement sexuel à l'encontre des femmes, avec les violences faites aux femmes, avec les comportements agressifs envers les femmes, c'est une bagarre d'ampleur à laquelle la participation active des hommes est indispensable, car tous les hommes ne sont pas des agresseurs loin de là et ce débat ne doit pas se transformer en guerre des sexes.

Il faut que les hommes s'engagent dans cette bataille, le genre masculin ne sort pas grandi de cette campagne ni de cette réalité qui en est une. C'est ensemble, femmes et hommes, que nous devons nous battre pour condamner ces violences sexuelles et pour créer de nouveaux rapports sociaux, de respect mutuel et d'égalité.

16 - Pétition : Les femmes de chambre sous-traitées refusent les ordonnances Macron !

Nous, soussigné-e-s, soutenons les demandes des femmes de chambre immigrées dans l'hôtellerie de non ratification de l'ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social qui les priveraient du droit d'être candidates aux élections chez le donneur d'ordres.

Lettre ouverte à Mme la ministre du travail et aux députées de la République en marche :

Nous sommes des femmes immigrées, ou issues de l'immigration, qui travaillons comme femmes de chambre dans l'hôtellerie.

Nos employeurs sont des entreprises de propreté qui se font une guerre économique sans concession pour obtenir les marchés du ménage dans les chambres et suites des hôtels et palaces parisiens.

Pour être les moins disantes, choisies par les donneurs d'ordres, elles rognent sur les coûts : pas sur le coût de leurs locaux (elles en ont peu), pas sur le coût des investissements (elles n'en ont pas, notre activité étant essentiellement une activité de services), pas sur le coût des fournitures (les produits de ménage sont un marché peu concurrentiel), alors reste le coût de notre travail : nos salaires.

Pour les réduire au minimum, elles nous imposent bien souvent des contrats à temps partiel et payés au SMIC pour, notamment, bénéficier des exonérations de cotisations sociales ; en toute illégalité elles nous rémunèrent souvent non pas à l'heure mais au nombre de chambres et suites nettoyées, ce qui leur évite de payer nos heures complémentaires (ou supplémentaires pour celles d'entre nous qui bénéficient d'un contrat à temps plein).

Ainsi, dans ces grands hôtels où sont hébergés de riches clients, nous, les fourmis invisibles, sommes soumises à des cadences de travail intenable (le nombre « indicatif » de chambres à faire en une heure n'est pas réaliste) ; notre santé se dégrade jour en jour du fait de conditions de travail toujours plus intensives (il faut faire plus vite, mieux, et surtout pour moins cher, que les salariées du sous-traitant concurrent !).

C'est le résultat d'une politique délibérée d'externalisation du service d'hébergement de la part des donneurs d'ordres hôteliers. Ils peuvent faire bonne figure en affichant des salaires « corrects » pour leur personnel en omettant de signaler que l'augmentation de leurs profits se fait sur notre dos, nous, les oubliées mais indispensables femmes de chambre des sous-traitants.

Mais, nous, salariées de STN, ACQUA, OMS..., nous nous sentons faire partie de l'hôtel dans lequel nous exerçons souvent depuis de nombreuses années. Nous nous sentons membres de cette communauté de travail de l'hôtel bien plus que de l'entreprise qui nous rémunère : les réceptionnistes, les voituriers, les gens des cuisines, ..., tous ces personnels salariés directement par l'hôtel sont bien plus nos collègues que les autres femmes de chambre qui sont mises à disposition par notre employeur dans d'autres hôtels où nous ne sommes jamais allées, des « collègues » que nous ne connaissons pas, que nous ne verrons jamais, qui ne partagent pas, avec nous, notre quotidien au travail.

Malheureusement, l'ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social vient remettre en cause ce droit à la reconnaissance de notre participation à la communauté de travail : il contient un nouvel article L2314-23 (page 37 de l'ordonnance) qui édicte que les salarié-e-s mis à disposition ne sont pas éligibles chez le donneur d'ordres.

Jusqu'à cette ordonnance, le droit nous permettait de faire valoir notre appartenance à la communauté de travail de l'hôtel où nous exerçons en nous autorisant à être candidates aux élections de délégués du personnel de l'hôtel plutôt qu'à celles de notre employeur juridique.

Nous pouvions ainsi tisser des liens sociaux « officiels » avec les autres personnels de l'hôtel ; nous nous sentions reconnues, respectées dans nos activités, traitées comme des salariées à part entière.

Ce choix est important car le syndicalisme dans les sociétés de services est très difficile du fait de l'éclatement des entreprises, particulièrement celles de la propreté, en des centaines de sites

distincts avec le plus souvent une représentation des salariées centralisée et totalement insuffisante pour permettre de visiter tous les sites.

Si cette ordonnance était ratifiée, nous serions définitivement privées de ce droit fondamental d'être reconnues comme des travailleuses à part entière au sein de l'hôtel où nous travaillons, et serions à nouveau considérées comme des travailleuses de seconde zone.

A un moment où notre société a le plus grand besoin de cohésion sociale, ce retour en arrière serait gravement préjudiciable pour toutes les femmes immigrées que nous sommes, déjà privées pour la majorité d'entre nous du droit de vote dans la cité, et bientôt privées du droit d'être élues par nos collègues et de les représenter sur notre lieu de travail.

Les dispositions actuelles de cette ordonnance font de nous des sous-citoyennes au travail :

- Si nous choisissons de voter sur notre lieu de travail, pour des candidats certes que nous connaissons, nous perdons cependant le droit de représenter nos collègues, comme si nous étions jugées incapables de le faire ;

- Si nous choisissons de voter chez notre employeur, ce sera pour des candidats que nous ne connaissons pas, qui travaillent sur un autre hôtel que le nôtre, qui ignorent tout de nos problématiques quotidiennes, qui n'auront aucun pouvoir pour interpeller le donneur d'ordres chez qui nous exerçons. Vous l'avez compris, nous voulons pouvoir choisir librement là où nous voterons mais le seul droit de vote ne nous suffit pas. Nous refusons d'être des femmes sous tutelle, qu'on parle à notre place ; nous voulons continuer à prendre nos affaires en mains, là où nous travaillons, dans l'hôtel. Ainsi, nous vous demandons, Madame la Ministre, de ne pas nous retirer ce droit fondamental et de permettre que nous soyons, comme avant, autorisées à nous présenter aux élections chez le donneur d'ordres.

Mesdames les députées de la République en Marche, s'il vous plait, ne ratifiez pas en l'état cette ordonnance qui signerait notre disparition de la communauté de travail, qui, en plus de nous discriminer, nous renverrait à l'invisibilité et nous relèguerait de fait au rang de travailleuses sous tutelle.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, Mesdames les députées, de bien vouloir faire vôtre, vous aussi, ce bel 8ème alinéa du préambule de la Constitution française qui précise : « *Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.* »

Pour signer : <https://www.change.org/p/muriel-les-femmes-de-chambre-sous-traitées-refusent-les-ordonnances-macron>

17 - Retrait du Cytotec : où est le scandale ? - Le Planning Familial

Le laboratoire Pfizer retire du marché français le Cytotec ou misoprostol, antiulcéreux utilisé depuis plusieurs années dans nombre de services d'IVG pour les IVG médicamenteuses et de gynécologie pour, les fausses couches précoces ou tardives, les interruptions médicales de grossesse après 12 semaines de grossesse ou la préparation du col pour les IVG et dans certains établissements le déclenchement du travail lors d'accouchements ...

Le prix du Cytotec explique cet usage (0,30€ d'euro le comprimé, 12 euros pour le Gymiso autre nom commercial de la molécule), mais le Cytotec n'a l'AMM (autorisation de mise sur le marché) que comme antiulcéreux.

Au-delà des discussions sur ses bonnes voies d'administration (orale ou vaginale) et dosages en gynécologie, cette molécule est approuvée par le corps médical non pour ses « effets secondaires » mais pour son efficacité. Pourquoi Pfizer n'a-t-il pas demandé l'AMM pour l'orthogénie et la gynécologie ? L'AMM aurait pu permettre de produire cette molécule sous des dosages différents adaptés aux usages possibles et réglementés dans le champ de la santé des femmes.

Loin de cette démarche, surfant sur le buzz créé par des plaintes judiciaires, Pfizer retire ce produit, comme le laboratoire Bayer l'a fait pour le dispositif de contraception définitive Essure,

alors qu'il a « toléré » son utilisation et sa vente jusque-là dans le monde entier .

Où est le scandale ? Où est l'hypocrisie ? : Le misoprostol peut et doit tomber dans le domaine public, faire l'objet d'une étude indépendante prenant en compte toutes les expertises, précisant les conditions de son innocuité et des bonnes pratiques quant à son utilisation. Il doit être mis à disposition pour tous ses usages répondant aux besoins, et ce à moindre coût. Charge aux pouvoirs publics de le mettre en œuvre.

La santé des femmes ne doit pas être un lieu de combat commercial, moral, politique qui contribue à alimenter les stratégies des anti choix, et des profits capitalistes.

Pour le Planning, la santé des femmes est d'abord une affaire de femmes, et pour cela, l'information complète et le choix dûment éclairé sont incontournables. Le Planning Familial y veillera !

18 - Pétition : Sauvons la Bibliothèque Marguerite Durand !

La bibliothèque Marguerite Durand (BMD), bibliothèque municipale de la Ville de Paris spécialisée dans l'histoire des femmes, du féminisme et du genre, fondée en 1932 grâce au don de la journaliste féministe Marguerite Durand, devra bientôt quitter le bâtiment qu'elle occupe dans le 13e arrondissement depuis 1989, afin que la médiathèque Jean-Pierre Melville puisse occuper à elle seule tout le bâtiment.

Ce projet pourrait être l'occasion pour la Mairie de Paris de proposer à la BMD un nouvel espace, plus spacieux, à la fois pour ses collections à l'étroit depuis des années, et pour le développement d'activités, telles qu'expositions, conférences, débats, ateliers pédagogiques, etc. Or, la Mairie a décidé que la BMD serait hébergée par la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP), dans le 4e arrondissement. Cette décision a été prise sans concertation avec le personnel et les partenaires sociaux.

La Mairie de Paris assure que ce déménagement offrira une meilleure visibilité à la BMD, arguant du caractère prestigieux du bâtiment et de sa centralité dans Paris, ainsi que de la présence à la BHVP du fonds féministe Marie-Louise Bouglé et du fonds George Sand. Or la BHVP n'a plus de place pour ses propres collections ; celles de la BMD seront donc stockées dans des magasins extérieurs, en un lieu non précisé, leur communication sera différée, la BMD n'aura plus de salle de lecture propre et son personnel sera de fait mutualisé avec celui de la BHVP.

Seule bibliothèque publique en France exclusivement consacrée à l'histoire des femmes, du féminisme et du genre, jouissant d'une renommée internationale, la BMD ne doit pas devenir invisible puis disparaître, dans une ville dont la maire se déclare si volontiers féministe.

Avec l'intersyndicale et le collectif de soutien « Sauvons la BMD ! » (lancé par l'association Archives du féminisme), nous demandons que la Mairie de Paris renonce à ce projet et propose un lieu d'accueil offrant à la bibliothèque Marguerite Durand une véritable visibilité et des conditions de fonctionnement dignes.

https://www.change.org/p/mairie-de-paris-sauvons-la-biblioth%C3%A8que-marguerite-durand?utm_source=embedded_petition_view

19 - Bibliothèque des femmes et du féminisme Marguerite Durand : Un vrai supplice chinois pour Anne Hidalgo et Bruno Julliard

C'est ce que l'on appelle un nouvel obstacle pour la mairie de Paris dans son désir d'expulser de ses locaux la bibliothèque des femmes et du féminisme, Marguerite Durand, pour la transférer à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (IVE) d'ici 2018. Le projet de l'équipe dirigée par Anne Hidalgo et Bruno Julliard une fois révélé n'a évidemment pas manqué de susciter un tollé de la part de tous les spécialistes pour lesquels la Bibliothèque Historique (BHVP) semble un lieu totalement « inadéquat à la conservation et la communication de ces fonds d'archives sur l'histoire du féminisme ».

Une réaction qui a - semble-t-il - pris l'administration parisienne de cours comme en témoignent [les](#)

[nombreux articles de presse](#), la création d'un collectif [Sauvons la BMD!](#) et la mise en place d'une pétition qui a recueilli [des milliers de signatures](#) sans parler des nombreux courriers envoyés à Anne Hidalgo par des scientifiques, des écrivain.e.s, jusqu'à l'ABF, l'association des Bibliothécaires de France ([voir ici](#)). Même les élus du Conseil de Paris s'y sont mis, c'est dire si la situation devient difficilement tenable pour l'exécutif municipal. Et comme un supplice chinois, ce fut au tour des élu.e.s du Comité Technique de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, une instance présidée par Bruno Julliard en personne, de présenter lors de la séance du 11 octobre une motion pour défendre la « Bibliothèque des Femmes ». Voici le texte dans son intégralité.

« Considérant le vœu adopté à l'unanimité (y compris par l'exécutif) par le Conseil de Paris lors de la session du mois de septembre 2017 demandant à la Mairie de Paris « *d'associer toutes les actrices et acteurs concernés par l'avenir de la bibliothèque Marguerite Durand (communauté scientifique, usagers et personnels)* », le Comité technique de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la Ville de Paris demande à l'exécutif municipal de saisir l'inspection générale des bibliothèques (IGB) pour que celle-ci donne son expertise sur la pertinence scientifique et patrimoniale de ce projet de déménagement de la « bibliothèque des femmes » et celui des architectes des bâtiments de France sur la faisabilité des travaux de rénovation en lien avec la sécurité des personnels.

A défaut d'inspection, l'intersyndicale demande à l'exécutif parisien de solliciter l'expertise de consultant.e.s spécialisées dans la construction de bibliothèques et leur réhabilitation, afin de comparer l'existant de la bibliothèque Marguerite Durand et la pertinence en terme de locaux de son « devenir » éventuel dans le Marais, et de sa visibilité indépendante (voir dans la rubrique commentaire).

Le Comité Technique de la DAC demande également que la mairie de Paris gèle toute démarche entraînant le départ de la bibliothèque Marguerite Durand avant d'avoir présenté toutes les expertises nécessaires aux membres élus des instances de représentation des personnels (Comité Hygiène et Sécurité, Comité Technique), préalable obligatoire à toute réorganisation de service comme cela serait le cas concernant la bibliothèque Marguerite Durand » .

Le texte a, bien sûr, été adopté à l'unanimité des membres élus (CFDT, CGT, FO, SUPAP, UCP, UNSA) du Comité Technique de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris.

20 - Pétition : Sauvons le réseau de recherche MAGE pour l'égalité des femmes et des hommes au travail

Après plus de 20 ans d'existence, le réseau MAGE - Marché du travail et Genre - premier réseau de recherche en France centré sur l'étude des inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, créé par Margaret Maruani, vient de voir la subvention de 2017 du Secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes supprimée. C'est la première fois que cela se passe, tous les autres gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont toujours fermement soutenu le MAGE. Alors même que le gouvernement lance son « Tour de France de l'égalité » et qu'il a déclaré vouloir faire de l'égalité une « grande cause nationale », cette décision est totalement incompréhensible.

Le réseau de recherche Mage est international et interdisciplinaire, il regroupe plus de 30 centres de recherches dans 13 pays, il a publié une dizaine d'ouvrages, souvent traduits à l'étranger, et organisé plus de 80 colloques internationaux, journées d'étude et débats publics... La particularité de ce réseau est d'ouvrir la recherche à l'ensemble des acteurs et actrices de l'égalité, que sont les syndicats, les entreprises, les élu.e.s, les associations et les institutions. Ces recherches sortent ainsi du cercle des spécialistes de la question du genre au travail. La lecture sexuée du monde du travail a en effet des vertus heuristiques dans l'ensemble de la société : toutes les connaissances accumulées depuis de nombreuses années dans différentes disciplines des sciences sociales, comme

la sociologie, l'économie, la science politique, l'histoire ou le droit, permettent de faire avancer l'égalité sur le marché du travail. Les pratiques des entreprises, les revendications des syndicats et des salarié.e.s, les politiques publiques, notamment de l'emploi, sont alimentées par les savoirs et recherches sur le genre, et inversement. Comment nier l'apport de ces synergies ?

L'annonce de la suspension de cette subvention est très brutale mais aussi très tardive - début octobre - alors que de nombreuses opérations ont déjà été réalisées pour l'année 2017... Sans cette modeste subvention de 8.000 euros, comment poursuivre les travaux de valorisation des recherches « genre et travail » ? Comment poursuivre les publications du MAGÉ et notamment la revue Travail, Genre et Sociétés ? Comment de fait, faire progresser l'égalité réelle dans le monde du travail, si les connaissances et les savoirs dans ce domaine ne sont pas diffusés, débattus et enrichis ?

Il est impensable que le soutien du Secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes au réseau MAGÉ disparaisse du jour au lendemain.

Pour signer : https://www.change.org/p/sauvons-le-r%C3%A9seau-de-recherche-mage-pour-l-%C3%A9galit%C3%A9-des-femmes-et-des-hommes-au-travail?recruiter=815269222&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition

21 - Derrière Bertrand Cantat en héros romantique, l'histoire d'une presse française machiste - franceculture.fr

Barbe de trois jours, cheveux en bataille, regard de cocker... Bertrand Cantat, en couverture des Inrocks pour annoncer son retour sur la scène musicale, voilà qui fait grincer bien des dents. À commencer par celles de la secrétaire d'État, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. "Et au nom de quoi devons-nous supporter la promo de celui qui a assassiné Marie Trintignant à coups de poings ?", interrogeait-elle sur Twitter le 11 octobre.

De nombreuses féministes ont également réagi à cette Une, comme cette célèbre blogueuse ayant pour pseudonyme Crêpe Georgette, dont le billet a fait le tour des réseaux sociaux, et dont voici un extrait : « Oh les hommes français, qu'ils soient de gauche ou de droite, aiment à corner qu'ils aiment les femmes en grands poètes de l'amour courtois qu'ils sont. Les femmes françaises se bercent de cette douce illusion et chacun de croire que c'est de l'amour si typiquement français que d'infliger tant de coups que le visage devient violet, que le nez éclate, qu'on finisse dans le coma, qu'on meure ».

Un buzz à bon marché pour Les Inrocks, qui repose sur l'image (Cantat, en clair-obscur, a des allures d'icône), mais aussi sur l'édition et le vocabulaire choisi. Pathos et empathie maximale jusque dans la titraille, qui installe l'ancien chanteur de Noir Désir dans la posture du héros maudit, victime de sa passion : "On finit toujours par se retrouver seul face à soi-même", titre, en énorme, la première double page.

O.J. Simpson, Oscar Pistorius, Bertrand Cantat... Ce n'est pas la première fois qu'en France, le traitement médiatique d'affaires de violences conjugales prend des allures de feuilleton romanesque. D'où vient cette tradition, très française, de romantiser les féminicides, de tenter de polir les contours d'une réalité terrible (rappelons que 123 femmes sont mortes de violences conjugales en 2016), avec des expressions vides de sens juridique, comme "crime passionnel" ?

Nous avons posé la question à Annik Houel, professeure émérite en psychologie sociale à l'Université Lumière-Lyon 2, et auteur de Crime passionnel, crime ordinaire (2008), et Psychosociologie du crime : à la vie, à la mort (2008), aux PUF. Elle a notamment travaillé sur le décalage entre ce que disait la presse, et la réalité crue des dossiers d'assises.

Que pensez vous de cette Une des Inrockuptibles ? : Barbu, les cheveux un peu dans tous les sens... il ressemble vraiment à un grand romantique, un héros. Il n'y a pas de doute sur la présentation

qu'on en donne. De manière générale, Cantat est très souvent présenté comme une victime. Dans toutes ces histoires de féminicides, ce qui est frappant c'est qu'il n'y a pas d'analyse sociale ou politique. Ça reste étonnant, passionnel, donc ça concerne tout le monde. Mais on n'analyse pas. Le Monde, à l'époque, avait traité l'affaire dans la rubrique "fait divers", celle des chats et des chiens écrasés. C'est un "fait divers", donc un truc qu'on n'analyse pas. Et puis ensuite, c'est devenu une affaire passionnée et passionnelle. On était au mois d'août 2003, et ça remplissait les pages. On voit qu'au tout début, cette histoire est présentée comme une histoire de passion à laquelle on ne comprend rien. On ne peut rien en dire car il s'agit de passion. Il faut savoir qu'en France il n'y a pas de "crime passionnel" dans la loi, ça n'existe pas ! Cantat s'est fait juger en Lituanie [où a eu lieu le meurtre de Marie Trintignant, NDR], où le crime passionnel existe comme catégorie juridique. En France ça ne se serait pas passé comme ça. Là-bas, il n'a écopé que de huit ans de prison. Il est sorti assez vite d'ailleurs, il n'a pas purgé entièrement sa peine, et il est sorti [au bout de trois ans de prison, NDR]. Si ça avait été reconnu en France comme "violence conjugale", il aurait pu prendre vingt ans.

Cantat, Pistorius... Pourquoi les médias traitent-ils ce genre d'affaires en romantisant le féminicide ? Qu'est ce que ça veut dire des médias et de notre société ? : Grâce à "l'affaire Cantat", si j'ose dire, la problématique des violences faites aux femmes est devenue très publique. À la même époque, il y avait l'enquête ENVEFF, une enquête nationale sur les violences conjugales, qui avait eu beaucoup de mal à passer. "Grâce" à la mort de Marie Trintignant, on a pu publier tous ces chiffres. Il y a en France, qui est à la jonction des cultures latines et des cultures du Nord, une vraie tradition de "l'amour passionnel". La passion, ça marche bien, depuis le Moyen Âge. C'est le mythe de Tristan et Iseut etc. La presse, depuis le XIXe siècle, a toujours fait ses choux gras de ces histoires-là. Avec les histoires d'adultères d'abord. Et aujourd'hui, on axe autour de "la passion". Très souvent, on titre : "Un coup de folie". D'ailleurs, Cantat lui-même plaide la folie. La passion, c'est de la folie, c'est l'idéalisation de la passion amoureuse. Et ça, c'est absolument français. Encore aujourd'hui, il y a souvent des titres dans la presse où l'on trouve des expressions comme "crime passionnel"... alors que, juridiquement, ça n'existe pas ! C'est un schéma de la presse.

Qu'est ce que ça dit du rapport de notre société aux femmes ? : Ça veut dire qu'il reste beaucoup à faire. C'est un symptôme de l'inégalité des sexes, en terme de domination. Cantat a toujours été présenté dans cette affaire comme le pauvre homme. Il y a eu beaucoup d'articles, même dans Le Monde, qui disaient : "Bertrand Cantat est notre frère." On n'a jamais vu ça pour une femme qui aurait violenté un homme. Quand les femmes tuent leur conjoint - avec le cas récent de Jacqueline Sauvage par exemple -, il n'est pas question de "crime passionnel". Le mot "féminicide" n'est toujours pas reconnu en France. Il a été inscrit dans des lois en Amérique latine, curieusement, mais toujours pas en France. La presse est assez épouvantable, parce qu'elle traite tout ce qui va concerner les hommes et les femmes, de façon inégale. On doute de la parole des femmes. Et les hommes sont dominés par leurs passions, c'est-à-dire par leur sexualité en fait. C'est la même chose pour les histoires de harcèlement sexuel. Toute la presse véhicule sans arrêt des stéréotypes sur la famille, le couple, avec des schémas sous-jacents extrêmement traditionnels. Je vous donne un exemple : à la radio, il y a une pub en ce moment pour une voiture. Le propos est : "Votre beau frère vient d'acheter une super voiture. Il pourrait peut être vous la prêter puisqu'il a épousé votre sœur." Et là, vous voyez qu'on est dans ce que Lévi-Strauss aurait appelé l'échange des femmes. Ce sont des choses très, très latentes. Que ce soit dans la presse ou la publicité, on trouve les mêmes stéréotypes. La femme a valeur d'objet, sexuel ou marchand.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

22 - Projection-Débat de "Rosen en marche pour l'abolition" - Paris - 26 octobre

En présence de la réalisatrice Catherine Tissier et de Florence Humbert, féministe abolitionniste de l'association "Terre des Femmes"

Jeudi 26 octobre, 19h30, Librairie Publico, 145 rue Amelot, 75011 Paris, métro Oberkampf.

23 - Cafémministre#6 : Quel front féministe et antiraciste ? » - Les Effronté-e-s - Paris - 28 octobre

Le féminisme apporte beaucoup de belles choses dans nos vies : prise de conscience de l'Histoire des femmes, de soi, de notre potentiel, une meilleure connaissance de nos corps, de nos sexualités, des découvertes, des rencontres, de la sororité, de l'ambition et un pouvoir de réalisation. Les effronté-e-s organiseront tous les mois des cafémministres au café "Le Lieu Dit" : Le thème du 6ème Cafémministre sera "Quel front féministe et antiraciste ?" Avec comme invitée Hanane Karimi. Doctorante en sciences sociales à l'Université de Strasbourg, elle milite pour que les femmes musulmanes remettent en cause, quand c'est le cas, une pratique religieuse qui tend à imposer une domination patriarcale, tout en luttant contre l'exclusion et la stigmatisation dont sont victimes les femmes musulmanes. Elle a été porte-parole des Femmes dans la Mosquée, exigeant de la direction de la Grande Mosquée de Paris de pouvoir prier dans la même salle que les hommes, après en avoir été exclues et reléguées à l'entresol.

Nous mettrons sur la table quelques questions :

- Quelles sont les conséquences du racisme ambiant sur les femmes musulmanes ou supposées l'être ?
- Comment conjuguer les luttes féministes et antiracistes ?
- Comment contourner le piège du relativisme culturel, pour que les causes antiraciste et féministe soient menées également de front et que l'une ne soit pas secondaire par rapport aux problématiques de l'autre ?

Samedi 28 octobre, de 16h à 18h30, au Lieu dit, 6 rue Sorbier, Paris 20^{ème}, métro Menilmontant

24 - 29ème Festival International du Film Lesbien et Féministe - Paris - 2 au 5 novembre

Cineffable présente la 29ème édition du Festival International du Film Lesbien et Féministe de Paris qui se déroulera du jeudi 2 au dimanche 5 novembre 2017. L'équipe des Cineffabuleuses est au travail depuis le début de l'année pour vous proposer un Festival incontournable :

- une programmation inédite de plus de 50 films lesbiens et/ou féministes venant du monde entier.
- un Festival encore plus riche en projections et événements live : débats, concert, conférences, expositions, ateliers, stands, performances, etc.
- plus de 1500 festivalières ;
- un espace convivialité ;
- un bar et des bons petits plats cuisinés sur place des réalisatrices, artistes et plasticiennes présentes

Espace Reuilly, 12 rue Antoine-Julien Hénard, 75012 Paris - Métro Montgallet L8 ou Dugommier L6

Les préventes seront closes le 25 octobre ! Plus que 2 jours pour compléter et envoyer votre formulaire <http://www.cineffable.fr/festivals/29efestival/Docs29/Prevente-AdvanceSales-2017.pdf>

25 - Colloque « Femmes en exil »* - Paris - 4 novembre 2017

Ce colloque part d'un constat : la question des femmes en exil, réfugiées, est très peu abordée voire inexistante. Il devient donc nécessaire de rendre les femmes migrantes visibles et de mettre en lumière les problématiques que les réfugiées rencontrent, sous l'angle sociologique et juridique. Il est une nécessité de parler de ce sujet et des violences que les femmes vivent en tant que migrantes et du fait qu'elles sont invisibles, on ne parle pas d'elles et il est urgent de les faire entendre, de leur donner de la visibilité.

Le Colloque est le début d'une mobilisation pour cette cause et a pour objectif de déclencher des

actions militantes dont, en premier lieu, la lutte pour la reconnaissance d'un statut des femmes migrantes, combat mené par les associations Af rice 93 et Femmes Solidaires.

Intervenantes : Chahla Chafik: écrivaine et sociologue iranienne, vivant en France, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ; Mimouna Hadjam : militante associative, politique et féministe, elle dirige l'association Africa, située au cœur de la Cité des 4000 à la Courneuve.

Colloque animé par Soad Baba-Aissa

Le Samedi 4 novembre, 14h, Au Pavillon Carré de Baudouin 121 Rue de Ménilmontant, 75020 Paris Accès : Métro Gambetta (L3) Bus lignes 96 et 26 arrêt Pyrénées-Ménilmontant